

Aix-en-Provence le 13 décembre 2010

Madame Marie-Anne MONTCHAMP
Secrétaire d'État auprès de la Ministre des
Solidarités et de la Cohésion sociale
20, av. de Ségur
75700 PARIS

Madame la Secrétaire d'État,

Je m'adresse à vous dans une situation d'urgence.

En effet, CORIDYS, risque de devoir cesser ses activités en raison des restrictions budgétaires et de la diminution générale des subventions.

Notre association a développé ses activités depuis 1994, dans le domaine des dysfonctionnements neuropsychologiques, ce que la loi de 2005 nomme altération des fonctions cognitives.

Nous avons été les premiers à créer un site Internet et des bibliothèques spécialisées dans le domaine des troubles des apprentissages, puis dans l'ensemble du domaine des troubles cognitifs (catalogue en ligne sur notre site www.coridys.asso.fr).

Nous avons été à l'origine de l'adaptation en France du premier test validé dans le domaine de la neuropsychologie de l'enfant (NEPSY) et avons soutenu de nombreux autres projets.

Nous avons participé très activement aux commissions RINGARD et VEBER, qui ont précédé la reconnaissance des troubles du langage, et au récent Groupe de travail sur le handicap cognitif (la synthèse des travaux est en attente de publication depuis le mois de juillet).

Dès 1999, dans un article de la revue « adsp », du Haut Conseil de la Santé Publique, j'expliquais qu'il était nécessaire de développer une politique prenant en compte l'ensemble des dysfonctionnements neuropsychologiques.

Le numéro 564 de la revue « Réadaptation » (novembre 2009), que j'ai coordonné, reprend cette idée de transversalité du handicap cognitif.

Les altérations des fonctions cognitives touchent une population très importante, de façon isolée ou associées à d'autres handicaps. Il s'agira, rapidement, de la principale cause de situation de handicap.

En effet si ces altérations sont en cause dans les troubles des apprentissages, le trauma crânien, les troubles envahissants du développement, les maladies neurodégénératives, l'épilepsie, ils interviennent aussi dans l'IMC, la Myopathie de Duchenne, un grand nombre de maladies génétiques, ainsi que dans une partie des handicaps sensoriels ...

... /

Paradoxalement, si la recherche a accompli des avancées considérables ces dernières années, et si tout ce qui concerne le cerveau est devenu un enjeu majeur, presque tout reste à construire dans le domaine de l'accompagnement des personnes qui sont en situation de handicap, en raison d'altérations des fonctions cognitives.

Le poids démographique de la population concernée par cette problématique rend également nécessaire d'imaginer de nouvelles formes d'accompagnement dans le domaine médicosocial, complémentaires de ce que peuvent développer les établissements et services classiques.

Il faut souligner qu'un énorme travail reste à accomplir pour accompagner l'évolution de très nombreuses structures médicosociales qui proposent, aux usagers, des réponses inadaptées à leurs besoins et en grand décalage avec les connaissances actuelles. Le même travail est à accomplir auprès des équipes des MDPH et il serait trop long d'évoquer ici ce qu'il reste à faire dans le domaine de l'Éducation et dans le monde du travail.

CORIDYS a accompli depuis 17 ans, un travail de réflexion et de synthèse, a rassemblé des documents et des personnes.

Nous avons patiemment modélisé des prototypes de Centres de Ressources dans ce domaine.

Nous souhaitons démontrer qu'il est possible d'apporter un ensemble cohérent de réponses concrètes aux personnes en situation de handicap en raison d'altérations des fonctions cognitives, quel que soit le type d'altération et quel que soit l'âge de ces personnes.

Ce que nous avons réalisé, à une toute petite échelle, correspond à des besoins très importants, non couverts par les dispositifs existants.

Cet ensemble d'aide et de services permet d'éviter l'errance des usagers et la multiplication des dépenses inutiles. Il a également pour but de transmettre aux MDPH, aux enseignants ou aux employeurs des éléments utilisables facilement pour l'instruction des dossiers, les adaptations scolaires ou l'adaptation du poste de travail.

L'utilité de ce travail expérimental est reconnue par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, mais le passage au financement de droit commun, dans un domaine émergent, s'est avéré long et très difficile à obtenir (il nous avait été expliqué que, créer des Centres de Ressources dans un domaine émergent, demande une décision à l'échelon national).

En janvier 2006, à la suite d'une rencontre à la DGAS, Philippe DIDIER-COURBIN, avait chargé une Inspectrice de venir étudier ce que nous expérimentions à Aix-en-Provence.

Malheureusement, cette Inspectrice, surchargée de travail, n'a pu effectuer cette mission avant son départ à la retraite.

En juillet 2008, j'ai rencontré Madame Caroline BACHSCHMIDT, chargée du Handicap au sein du Cabinet de Madame Valérie LÉTARD. Elle semblait convaincue de la pertinence de notre démarche et avait proposé de nous donner des contacts à la DGAS et à la CNSA.

Malheureusement, là aussi, nous n'avons plus eu de nouvelles, sans doute en raison du départ de Madame BACHSCHMIDT du Secrétariat d'État aux Solidarités.

L'augmentation importante de nos ressources propres et la mutualisation de certaines de nos actions avec des associations partenaires nous ont permis de poursuivre nos activités en 2009, mais nous avons, de plus en plus de difficultés à fonctionner dans une période de transition qui se prolongeait, malgré le soutien de la réserve parlementaire et l'obtention de subventions exceptionnelles de la préfecture de Région PACA.

... /

Cette, année, en raison des restrictions budgétaires, plusieurs subventions que nous attendions ne sont pas au rendez-vous. En particulier, la DGCS nous a fait savoir que notre subvention habituelle ne nous serait pas attribuée (dossier 1507/D/2010 enregistré à la DGCS au service des politiques d'appui, sous direction des affaires financières et de la modernisation).

Sans un soutien rapide nous devons cesser nos activités début 2011.

Nous attendons une réponse de la CNSA concernant le financement de l'évaluation des solutions innovantes que nous proposons.

Il serait vraiment regrettable que nous ne puissions plus accompagner les nombreuses personnes qui nous font confiance.

Il serait surtout dramatique que tout le travail d'élaboration et d'expérimentation, que nous avons accompli, se perde et que ce que nous avons modélisé ne puisse pas être évalué, transmis et reproduit.

Je vous adresse, Madame la Secrétaire d'État, avec mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, mes plus respectueuses salutations.

Le Président



Ariel CONTE

Copies à :

- Monsieur Michel GILLES - Directeur de Cabinet de Madame Marie-Anne MONTCHAMP
- Monsieur Grégoire FRANÇOIS-DAINVILLE - Conseiller Technique
- Madame Roselyne BACHELOT - Ministre des Solidarités et de la cohésion Sociale
- Monsieur Olivier Le GALL - Directeur de Cabinet de Madame Roselyne BACHELOT
- Monsieur Dominique DEROUBAIX - Directeur de l'ARS PACA
- Madame RIFFART-VOILQUE - Direction Patients, Offre de soins et Autonomie -ARS PACA